

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 11 juin 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Sylvain Mallette et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-06-161

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout du point en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux – séance ordinaire 14 mai 2018 et séance extraordinaire 28 mai 2018
 - 3.1 Séance ordinaire 14 mai 2018
 - 3.2 Séance extraordinaire 28 mai 2018
 - 3.3 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Rapport aux citoyens – États financiers 2017
6. Règlement numéro 390-18 modifiant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière-des-Fèves)
7. Règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5d de la rivière de l'Esturgeon
8. Avis de motion – premier projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines
9. Avis de motion – projet de règlement numéro 392-18 modifiant le règlement 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux – poules urbaines

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Adoption des dépenses – mai 2018
11. Appui financier – dons
 - .1 Gala Reconnaissance - École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
12. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
13. Tour CIBC Charles-Bruneau – autorisation des chemins publics
14. Plan global d'aménagement phase 1
 - .1 Paiement de la retenue en infrastructure
 - .2 Paiement de la retenue en service électrique

15. Achats et services
 - .1 Paillis de jeux à l'école
 - .2 Analyse système téléphonique
 - .3 Tablettes pour les élus

INFORMATIONS AUX CITOYENS

16. Correspondance au conseil
 - .1 MRC Beauharnois Salaberry – Programme d'animation – Fonds Culturel 2018
 - .2 MRC Collecte de matières organiques
 - .3 Campagne – Avez-vous votre forestier de famille ?
17. Rapport des élus
18. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de mai 2018
19. Varia
 - .1 *Fourrière pour véhicules – 183, rue Principale*
20. Deuxième période de questions du public
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux – séance ordinaire 14 mai 2018 et séance extraordinaire 28 mai 2018

3.1 Procès-verbal – séance ordinaire 14 mai 2018

18-06-162

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.2 Procès-verbal - séance extraordinaire 28 mai 2018

18-06-163

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2018 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.3 Suivi du dernier conseil

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Un citoyen requiert l'ajout de gravier à l'endroit où l'autobus scolaire rebrousse chemin sur le chemin Grande-Ligne.

Un citoyen mentionne que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'a pas corrigé l'accotement près du commerce Le Frugivore.

Un citoyen questionne les élus sur les projets de resurfacement des chemins et routes municipaux pour l'année 2018.

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault prend part à la séance à 20 h 10.

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Rapport aux citoyens – États financiers 2017

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit rendre compte aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans une séance ordinaire du Conseil qui doit être tenue en juin. Ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le Conseil soit dans un prochain bulletin mensuel de la municipalité. Le dépôt des états financiers de la municipalité de Saint-Urbain-Premier a eu lieu à la séance ordinaire du Conseil municipal du mois de mai.

6. Règlement numéro 390-18 modifiant le règlement 297-11 régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière-des-Fèves)

ATTENDU QUE la municipalité constate depuis plusieurs années un problème constant et récurrent de vitesse excédent les normes permises sur son territoire;

ATTENDU QUE cette situation est de plus en plus décriée par les résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en 2011 le règlement numéro 297-11 visant à définir les vitesses routières locales sur son territoire;

ATTENDU QUE les élus désirent revoir le contenu du règlement 297-11 en y ajustant la position de la limitation de la vitesse de 50 km/h à l'entrée du village sur la Montée de la Rivière-des-Fèves;

ATTENDU QUE la municipalité peut légiférer en la matière en fonction de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-164

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 390-18 modifiant le règlement régissant les limites de vitesse sur l'ensemble du réseau routier municipal (montée de la Rivière-des-Fèves).

Que soit déposé au livre des règlements ledit règlement.

ADOPTÉ

Je, Sylvain Mallette, conseiller, déclare avoir un intérêt particulier concernant le point 7. Je suis actionnaire de la compagnie Ferme Symajomag inc. possédant les lots P-6, P-7, P-8, P-9, P-10 et P-11, faisant partie intégrante des travaux visés à la branche 5D de la de la rivière de l'Esturgeon. Je, Sylvain Mallette, n'ai participé à aucune délibération et à aucune rencontre visant à influencer directement ou indirectement le présent dossier. En conséquence, je me retire à 20 h 20 et je serai de retour après le traitement de ce point.

7. Règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5D de la rivière de l'Esturgeon

ATTENDU QU' une demande a été déposée visant l'entretien de la branche 5D de la rivière de l'Esturgeon;

ATTENDU QUE la municipalité a appuyé la demande pour la branche 5D de la rivière de l'Esturgeon par la résolution numéro 16-05-171 en date du 9 mai 2016;

ATTENDU QUE ces travaux ont été effectués sous surveillance de chantier;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2018;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière tenue le 14 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-165

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le règlement numéro 389-18 – taxation de la branche 5D de la rivière de l'Esturgeon.

Que soit déposé au livre des règlements ledit règlement.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette est de retour après le traitement du point à 20 h 22.

8. Avis de motion – premier projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Lucien Thibault, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de zonage 204-02 afin d'y intégrer la notion de poules urbaines, et plus de normes encadrant la présence de ce type de volaille sur un terrain.

ATTENDU QUE la municipalité désire autoriser la présence de poules urbaines sur son territoire;

ATTENDU QUE certaines modifications au règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin d'encadrer la présence des poules dans les milieux habités;

ATTENDU QU' un avis de motion est donné le 11 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-166

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le premier projet de règlement numéro 391-18 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 – poules urbaines.

Qu'une séance de consultation publique aura lieu le 9 juillet à 19 h 45 au centre municipal situé au 204, rue Principale.

ADOPTÉ

9. **Avis de motion – projet de règlement numéro 392-18 modifiant le règlement 361-16 relatif à la garde et l'errance d'animaux – poules urbaines**

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Roy, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement relatif à la garde et l'errance d'animaux numéro 392-18 afin d'y autoriser les poules urbaines en périmètre urbain.

ATTENDU QUE désire revoir les dispositions du règlement relatif à la garde et l'errance d'animaux afin d'intégrer la notion de poules urbaine;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 11 juin 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu projet de règlement le 6 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

18-06-167

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Le projet de règlement numéro 392-18 ayant pour but de modifier le règlement numéro 361-16 relatif à la garde et à l'errance d'animaux est déposé.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 **Adoption des dépenses – mai 2018**

18-06-168

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 15 mai 2018 au 11 juin 2018 inclusivement, totalisant un montant de 198 432,06 \$, est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies et à la responsable de la bibliothèque certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉ

11. Appui financier – dons

11.1 Gala Reconnaissance – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois

18-06-169

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

– Gala Reconnaissance – École secondaire
des Patriotes-de-Beauharnois

200 \$

ADOPTÉ

12. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE le conseil appuie les projets conçus par et pour les aînés.

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons permet aux aînés de contribuer à améliorer la qualité de vie de leur collectivité, notamment en participant aux activités sociales tout en menant une vie active.

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs admissibles peuvent recevoir jusqu'à 5 000 \$ sous la forme d'une subvention dans le cadre du projet pilote Initiative de petites subventions, et jusqu'à 25 000 \$ sous la forme d'une subvention dans le cadre du Volet projets communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a initié une démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

EN CONSÉQUENCE,

18-06-170

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à déposer une demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés, et à signer les

documents officiels de la demande et les documents découlant de cette dernière.

ADOPTÉ

13. Tour CIBC Charles-Bruneau – autorisation des chemins publics

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des sports cyclistes demande à la municipalité de Saint-Urbain-Premier l'autorisation de passage le 6 juillet 2018 sur les routes et chemins de notre territoire dans le cadre du tour CIBC Charles-Bruneau;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-171

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser la Fédération québécoise des sports cyclistes dans le cadre du tour CIBC Charles-Bruneau à utiliser les chemins et routes de la municipalité le 6 juillet 2018, le tout selon la correspondance du 24 mai 2018.

Que la totalité de l'organisation de l'évènement est à la charge de l'organisateur.

ADOPTÉ

14. Plan global d'aménagement phase 1

14.1 Paiement de la retenue en infrastructure

CONSIDÉRANT les correctifs demandés suite à une inspection provisoire qui a eu lieu le 8 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' une inspection subséquente a eu lieu le 31 mai 2018 entre les parties visant à inspecter les modifications;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Martin Bujold, contremaître des travaux publics et de monsieur Michel Morneau, directeur général de libérer la retenue;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-172

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de la retenue d'un montant de 21 642,26 \$ taxes incluses, à la firme Les pavages Beaulieu inc. dans le cadre du plan global d'aménagement phase 1 volet infrastructure.

ADOPTÉ

14.2 Paiement de la retenue en service électrique

CONSIDÉRANT QU' aucun correctif n'était demandé dans ce volet des travaux du plan global d'aménagement phase 1;

CONSIDÉRANT QU' une inspection a eu lieu le 31 mai 2018 afin de certifier si les travaux étaient toujours conformes aux exigences municipales;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Martin Bujold, contremaître des travaux publics et de monsieur Michel Morneau directeur général de libérer la retenue;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-173

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de la retenue d'un montant de 7 786,49 \$ taxes incluses à Paul Bouchard électrique inc. dans le cadre du plan global d'aménagement phase 1 volet électrique.

ADOPTÉ

15. Achat et services

15.1 Paillis de jeux à l'école

18-06-174

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir de la fibre soufflée pour aire de jeux chez le fournisseur Techsport, conformément à la soumission 729 datée du 5 juin 2018 au montant de 1 618 \$ plus les taxes applicables.

Qu'une entente écrite puisse faire état des conditions relatives à la fourniture du paillis pour ces aires de jeux avec l'École St-Urbain.

ADOPTÉ

15.2 Analyse système téléphonique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15.3 Tablettes pour les élus

CONSIDÉRANT QU' il y a eu implantation d'un extranet servant de conseil sans papier pour les élus;

EN CONSÉQUENCE,

18-06-175

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 7 tablettes Samsung de type tab E, avec 7 étuis chez Legault électronique, conformément à la soumission datée du 7 juin 2018 au montant de 1 715 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

16. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

17. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le conseiller Patrice Boisjoli fait le rapport de ses activités du mois.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois.

18. Dépôt des rapports internes

18.1 Statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de mai est déposé.

19. Varia

19.1 Fourrière pour véhicules – 183, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules de Yves Station-service;

CONSIDÉRANT QU' Yves Station-service pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE,

18-06-176

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le conseil municipal désigne Yves Station-service, propriété de Yves Marcil et Angèle Magnette, à opérer une fourrière d'autos au 183, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Qu'Yves Station-service devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;

Que les installations d'Yves Station-service devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité.

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier se dégage de toutes responsabilités quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉ

20. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande si les interventions policières sur le territoire apportent des revenus.

Un citoyen interroge le conseil sur les quantités de paillis à ajouter sous les jeux.

Un citoyen propose aux élus de créer un fonds permettant de payer les travaux dans les cours d'eau en éliminant les règlements visant la taxation complémentaire des frais assumés généralement par les citoyens bénéficiaires au bassin versant.

21. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21 h 17.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau OMA, directeur général